

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Ne laissons pas la diffamation fragiliser l'accès aux soins**

Marc Giroud, président de Samu de France, a cru bon lors d'une récente conférence de presse de dénigrer SOS Médecins et de remettre en cause la qualité de son partenariat avec les SAMU sur des fondements totalement parcellaires et critiquables.

Faisant référence à une enquête interne auprès de 100 SAMU, il essaye de faire croire, en s'appuyant sur le ressenti d'une quinzaine d'entre eux, que SOS Médecins ne répond pas dans les délais aux demandes d'intervention qu'ils transmettent. Or, il se trouve qu'un indicateur validé conjointement dans un avenant à la convention nationale signée par les deux structures, démontre que plus de 95% des demandes d'intervention sont satisfaites dans les délais demandés. Par ailleurs, la grande majorité des SAMU concernés se félicitent de la collaboration avec SOS Médecins et ceux qui sont établis dans des régions où SOS Médecins n'est pas implanté regrettent l'absence de ce service rendu à la population.

Non content de monter cette désinformation grossière, il ajoute que les associations SOS Médecins traiteraient en priorité les demandes des patients aisés.

On passe là de la désinformation à la diffamation.

Voici quelles sont les données à retenir :

SOS Médecins est le principal effecteur de la Permanence de soins et de l'urgence en France. Forte de 1000 médecins répartis en 64 associations, elle couvre les deux tiers de la population française.

Après 44 années d'existence, les médecins de SOS Médecins assurent ainsi un maillage territorial dense grâce à son service médical continu, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, qui s'exerce sous forme de visites au domicile du patient ou de consultations dans ses centres de soins.

Les associations SOS Médecins sont, de par la loi, investies au même titre que les centres 15 du Samu, de la mission de recevoir les appels des patients, de les réguler et de les orienter sur les effecteurs adéquats.

SOS Médecins, à la différence des centres 15 qui ne fonctionnent en dehors des détresses vitales que comme des centres d'appel, dispose d'un nombre d'effecteurs expérimentés qui donnent au système français de PDS une efficacité médicale maximale pour un coût minimum.

Sur les zones couvertes par SOS Médecins, la quasi-totalité des demandes de visites à domicile décidées par les centres 15 dans le cadre de la permanence de soins ou des urgences non vitales est adressée à SOS Médecins qui entretient avec la grande majorité de leur SAMU d'excellentes relations. Il faut noter, en outre, que les appels provenant des centres 15 ne représentent qu'une faible partie (10%) de ceux traités par SOS Médecins, l'essentiel provenant d'appels reçus directement par les numéros propres à leurs centres d'appels médicaux.

A cela s'ajoute que SOS Médecins est l'institution la plus présente auprès des populations en difficulté puisque 30% de ses actes sont prodigués à des patients bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME) et que tous ses médecins sont conventionnés secteur 1.

Il est particulièrement grave que le président du Samu de France se soit laissé aller à de tels propos qui décrédibilisent le système de santé français à un moment où les difficultés économiques et sociales affectent une partie de la population. Peut-être cherche-t-il maladroitement à orienter au profit des SAMU une manne budgétaire qui se raréfie et se régionalise avec la création des Agences Régionales de Santé (ARS), à l'approche de la constitution des cahiers des charges régionaux de la

permanence de soins ?

C'est fort probable car il critique la volonté du gouvernement de désengorger les urgences au motif qu'organiser le contact avec les services d'urgence est essentiel pour apprécier de l'état exact d'un patient en difficulté, alors même qu'il n'a cessé de le contester quand il s'agissait de l'expertise au chevet du patient par les médecins de SOS Médecins.

La solution, selon lui : renforcer la régulation des Centres 15 et donc les moyens qui leur sont alloués...Une sorte de Gosplan médical qui ferait des Samu des centres de contrôle universel d'où toute la permanence de soins procéderait.

L'époque n'est plus à ces combats d'arrière garde d'un temps depuis longtemps disparu.

C'est pourquoi les pouvoirs publics et les ARS ne doivent pas accepter cette pression dogmatique et redoubler de vigilance pour ne pas se laisser entraîner à rédiger des cahiers des charges régionaux, (dont certains seraient applicables dès le 01/01/12), contraires à une Permanence de Soins rationnellement organisée.

Il est donc devenu impératif que des mesures soient prises par le gouvernement pour faire cesser ces jeux de pouvoir et que la priorité soit enfin mise sur l'organisation des soins au mieux de l'intérêt des patients avec une allocation optimale des ressources publiques.

C'est pour défendre cette vision et sensibiliser la population sur les dangers qui menacent la Permanence de Soins que le Conseil d'Administration de SOS Médecins se réunira dans les tout prochains jours pour décider de l'action qui pourrait être engagée pendant les fêtes de fin d'année.

Contacts :

Dr Dominique Ringard, Président : 06 63 37 36 24  
Dr Serge Smadja, Secrétaire Général : 06 09 41 12 12  
Dr Patrick Guérin, Vice-Président : 06 60 66 90 06  
[cellule.crise@sosmedecins.fr](mailto:cellule.crise@sosmedecins.fr)

Secrétariat : 87, boulevard de Port-Royal - 75013 PARIS - Tél. : 01 47 07 65 00 - Fax : 01 47 07 91 85  
Association régie par la loi de 1901